

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Ce document accompagne l'outil d'apprentissage en ligne « Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence ». Il présente les points clés, des suggestions de lectures complémentaires et le corrigé de la section 3 : « Mise en œuvre de l'éducation inclusive en situation d'urgence ». Il s'agit du troisième document d'une série liée à cet outil d'apprentissage en ligne.

Points clés à retenir

Lors de la mise en œuvre de programmes éducatifs en situation d'urgence, les travailleurs humanitaires sont souvent confrontés à des situations où il est difficile d'assurer une inclusion pleine et entière des apprenants handicapés dans les contextes d'urgence et humanitaires. Les OPH peuvent être la seule voix rappelant aux parties prenantes que ces réalités complexes ne dispensent pas des obligations légales. L'objectif doit toujours être une éducation en situation d'urgence pleinement inclusive.

Assurer une éducation inclusive en situation d'urgence

Les OPH peuvent mettre à profit leur expertise pour aider les acteurs humanitaires à garantir le respect de ces seuils minimaux d'EiE :

- ✓ Les élèves handicapés sont scolarisés dans des classes ordinaires et apprennent aux côtés de leurs pairs non handicapés.
- ✓ Des aménagements raisonnables sont mis en place pour répondre aux besoins de chaque enfant ; dans les contextes où les ressources sont limitées, les travailleurs humanitaires peuvent collaborer avec les familles pour trouver des solutions créatives.
- ✓ Les outils utilisés dans la mise en œuvre du travail en matière d'éducation inclusive – tels que les outils d'évaluation des besoins ou de planification – sont basés sur les principes de l'éducation inclusive.
- ✓ Le suivi et l'évaluation des programmes d'éducation inclusive impliquent un large éventail de parties prenantes, notamment la participation active des familles et des apprenants, handicapés ou non, ainsi que des organisations de personnes handicapées.

Partenaires pour une éducation inclusive

Les travailleurs humanitaires devraient travailler en partenariat avec les familles d'enfants handicapés et avec les organisations de personnes handicapées et de leurs familles (OPH) pour assurer une éducation inclusive.

Leur participation est un principe fondamental des droits de l'homme, elle aide les organisations humanitaires à être plus réactives et elle conduit à de meilleures décisions pour tous. La [Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées et Lignes directrices relatives à la consultation des personnes handicapées](#) et [Écouter, Inclure, Respecter](#) fournissent des conseils utiles sur ce sujet.

Les organisations de personnes handicapées peuvent collaborer avec les acteurs humanitaires pour soutenir concrètement les familles d'enfants handicapés dans les contextes d'éducation inclusive, notamment en leur fournissant des informations et des ressources, en facilitant l'accès à des réseaux de soutien par les pairs, en offrant une aide financière et matérielle et en promouvant l'engagement communautaire inclusif. Dans de nombreux contextes, en particulier en période de crise, les familles d'enfants handicapés peinent souvent à percevoir l'intérêt de l'accès à l'éducation. Comprendre les avantages de l'éducation inclusive peut s'avérer encore plus difficile pour ces familles et les autres parties prenantes. Dans ce contexte, les organisations de personnes handicapées jouent un rôle crucial dans la promotion de l'éducation inclusive et encouragent d'autres acteurs à plaider en faveur de l'inclusion.

Même dans des circonstances difficiles, des efforts doivent être déployés pour inclure les apprenants en situation de handicap en utilisant des solutions créatives et les ressources disponibles. Il est important de consulter et de collaborer avec les parents et les communautés afin de trouver des stratégies pratiques adaptées à des contextes spécifiques. Les approches d'éducation inclusive ainsi que les actions concrètes visant une éducation pleinement inclusive en situations d'urgence doivent être intégrées dans les phases de conception, de mise en œuvre, ainsi que de suivi et d'évaluation du travail humanitaire.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Pour en savoir plus

Outils pratiques pour une mise en œuvre inclusive de l'EIE

- Éducation inclusive des personnes handicapées en situation d'urgence : outils et ressources clés pour la mise en œuvre de l'UNICEF
- Module d'apprentissage de L'UNICEF : Coordination et réponse du groupe de travail sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation
- Inclure les enfants handicapés dans l'action humanitaire : l'éducation. Ce document propose des conseils pratiques et des pistes de réflexion pour garantir que l'éducation en situation d'urgence prenne en compte les enfants handicapés.
- Actions essentielles en matière d'éducation inclusive des personnes handicapées de l'UNICEF: est une liste de contrôle qui fournit un ensemble d'actions essentielles requises pour garantir une action humanitaire en matière d'éducation inclusive des personnes handicapées, conformément aux directives de l'IASC, aux CCC, aux procédures d'urgence de l'UNICEF et aux orientations.
- Soutenir les familles pour qu'elles deviennent des acteurs clés du dialogue sur l'éducation inclusive d'Inclusion International: qui aide les travailleurs humanitaires à dialoguer avec les familles et à les soutenir pour qu'elles deviennent des partenaires dans l'éducation de leurs enfants.

Études de cas de l'UNICEF

- Promouvoir l'accès et l'apprentissage dans l'éducation en situation d'urgence grâce à une approche à deux volets pour l'inclusion des personnes handicapées
- Rendre l'éducation plus inclusive dans les interventions d'urgence
- Stratégies novatrices pour combler les lacunes en matière de données sur le handicap en vue d'une éducation inclusive en situation d'urgence
- Inclusion des enfants handicapés dans les systèmes d'information de gestion scolaire au Liban
- Améliorer la transition vers une éducation inclusive en situation d'urgence

Si vous avez reçu ce document d'un collègue et souhaitez tester vos connaissances en matière d'éducation inclusive en situation d'urgence, l'outil et les ressources associées sont accessibles gratuitement en ligne. Scannez le code QR pour y accéder Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées.



Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

La section suivante reprend les questions de l'outil d'apprentissage, avec les réponses correctes à chaque question.

À quel stade est-il le plus important de mettre en œuvre les Lignes directrices du Comité permanent interorganisations (IASC) sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire dans votre travail ?

- a. Phase de conception
- b. Étape de mise en œuvre
- c. Phase de suivi et d'évaluation
- d. Aucune des réponses ci-dessus
- e. **Tout ce qui précède**

La bonne réponse est « e ». Les directives du Comité permanent interorganisations (IASC) fournissent des orientations essentielles pour garantir l'efficacité des programmes d'éducation inclusive dans l'action humanitaire ; pour être efficaces, elles doivent être utilisées à chaque étape, de la conception à l'évaluation.

Un enfant présentant une déficience intellectuelle et d'importants besoins de soutien est scolarisé dans un camp de personnes déplacées. En raison du manque de ressources et d'infrastructures, il est difficile de lui fournir le soutien et les aménagements nécessaires.

- a. Exclure complètement l'enfant de l'école – il vaut mieux le garder à la maison avec sa famille plutôt que de l'exclure de la salle de classe.
- b. Placez l'enfant dans une classe séparée avec d'autres enfants handicapés.
- c. **Identifiez le soutien et les aménagements spécifiques dont il aurait besoin dans ce contexte, et fournissez-les.**
- d. Donner la priorité à l'inclusion des enfants sans handicap par rapport à celle des enfants handicapés ;
- e. Lorsque le soutien est limité ou inexistant, autorisez un parent à venir en classe pour aider l'enfant à apprendre.

La bonne réponse est « c ». Identifier le soutien dont l'enfant a besoin et le lui apporter est la bonne approche. Cette option est conforme au principe d'inclusion et de non-discrimination de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies. Même dans des conditions difficiles, des aménagements raisonnables doivent être mis en place pour répondre aux besoins de l'enfant. Vous avez peut-être également envisagé la possibilité pour un parent d'assister à la classe et d'apporter son soutien. Dans certaines situations d'urgence, les parents, les frères et sœurs aînés ou d'autres bénévoles compétents connus de la famille peuvent intervenir en classe. Cette option reconnaît le rôle des parents comme partenaires dans l'éducation de leur enfant et constitue une solution pratique dans un contexte de ressources limitées. Le soutien des familles peut parfois apporter une solution temporaire en situation d'urgence, mais il ne s'agit pas d'une solution viable à long terme.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

Un enfant aveugle fréquente une école dans une région isolée. Les technologies d'assistance et le matériel pédagogique adapté y sont indisponibles. Comment aborderiez-vous ce problème ?

- a. Exclure complètement l'enfant de l'école – cela ne sert à rien qu'il soit en classe s'il n'a pas accès à ce dont il a besoin.
- b. Adapter le programme et les méthodes pédagogiques aux besoins de l'enfant, en utilisant les ressources disponibles.
- c. Collaborez avec les parents pour comprendre quelles autres stratégies pratiques pourraient aider l'enfant à apprendre.
- d. Trouvez une ONG qui gère un centre de jour pour enfants malvoyants et envoyez-les-y.
- e. Aucune des réponses ci-dessus

Les bonnes réponses sont « b » et « c ». La bonne approche consiste à adapter le programme et les méthodes pédagogiques aux besoins de l'enfant, en utilisant les ressources disponibles. Dans un système d'éducation inclusive, il est essentiel de veiller à ce que les méthodes pédagogiques et les programmes flexibles permettent à chaque enfant d'apprendre ! Collaborer avec les parents pour identifier d'autres stratégies pratiques susceptibles de soutenir l'apprentissage de l'enfant est également une bonne solution. Cette approche est particulièrement pertinente si vous ne disposez pas des informations ou des ressources nécessaires pour mettre en place les aménagements vous-même.

Un enfant handicapé physique fréquente une école située dans une zone sinistrée par une catastrophe naturelle. Le bâtiment scolaire est endommagé, ce qui rend l'accès difficile à l'élève, et les ressources disponibles pour la rééducation et la kinésithérapie sont limitées. Que feriez-vous ?

- a. Contactez la famille de l'enfant et encouragez-la à ne pas l'envoyer à l'école ; cela permettra d'éviter que l'élève ne soit embarrassé devant ses camarades s'il ne peut pas entrer dans l'établissement scolaire.
- b. Trouvez un bâtiment séparé et accessible aux enfants handicapés pour poursuivre leur scolarité là-bas en groupe.
- c. Trouver un lieu plus sûr où tous les élèves et les enseignants puissent se déplacer temporairement et s'assurer qu'il soit accessible aux apprenants ayant un handicap physique.
- d. Il est recommandé à la famille de se rendre dans un autre endroit où elle pourra avoir accès à des soins de physiothérapie.
- e. Aucune des réponses ci-dessus

La bonne réponse est « c ». La meilleure solution consiste à identifier un nouvel espace où tous les enfants pourront continuer à apprendre ensemble, et à s'assurer que cet espace réponde aux normes d'accessibilité de base. Cette option résout directement le problème d'accessibilité et garantit à l'enfant la possibilité de poursuivre sa scolarité dans un environnement sûr et inclusif.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

Vous conseillez une organisation humanitaire qui met en œuvre l'éducation inclusive, mais vous rencontrez des réticences de la part du gouvernement régional qui estime que, compte tenu des circonstances, le maintien des enfants handicapés à domicile est la meilleure solution. Quelles mesures prendriez-vous pour résoudre ce désaccord ?

- a. S'engager dans un dialogue direct avec les représentants gouvernementaux, les groupes humanitaires et les responsables du secteur de l'éducation afin de promouvoir des politiques et des pratiques d'éducation inclusive ;
- b. Participer à des campagnes de sensibilisation et à des événements publics pour faire connaître l'importance de l'éducation inclusive ;
- c. Collaborer avec les organisations de personnes handicapées et d'autres parties prenantes concernées afin de renforcer les efforts de plaidoyer ;
- d. Fournir une formation et des ressources pour aider les familles à plaider leur cause auprès des représentants gouvernementaux et des groupes humanitaires ;
- e. **Tout ce qui précède**

La bonne réponse est « e ». Toutes ces options peuvent constituer des solutions efficaces face à une situation où le soutien local à l'inclusion est limité. Les organisations humanitaires ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'éducation inclusive en situation d'urgence, et d'autres acteurs devraient également être mobilisés afin de construire une voix commune forte pour lutter contre l'exclusion.

Une organisation humanitaire sollicite votre avis concernant un enfant présentant une déficience intellectuelle et non scolarisé. Informés des possibilités d'éducation qui s'offrent actuellement à lui, ses parents se sont montrés réticents et préfèrent que leur enfant reste à la maison. Que leur répondriez-vous ?

- a. Si le parent ne souhaite pas que son enfant aille à l'école, aucune mesure ne doit être prise ; il est inutile qu'une organisation humanitaire intervienne.
- b. Conseillez à l'organisation humanitaire d'informer les parents que ce n'est pas leur choix et qu'ils devraient obliger l'enfant à aller à l'école car il a droit à une éducation inclusive.
- c. **Soutenez l'organisation humanitaire afin qu'elle mette le parent en relation avec des membres de votre OPH, pour qu'il puisse discuter avec d'autres parents qui ont dû faire des choix concernant la scolarité de leurs enfants.**

La bonne réponse est « c ». Le soutien par les pairs peut jouer un rôle essentiel pour aider les parents à construire une vision inclusive et à imaginer un avenir différent pour leur enfant en situation de handicap. N'oubliez pas que les parents sont des partenaires clés dans l'éducation de leur enfant, en particulier pour les enfants en situation de handicap. Adopter une approche bienveillante et les orienter vers d'autres familles qui comprennent leur point de vue et croient en l'éducation inclusive peut faire évoluer les mentalités et contribuer à former de futurs défenseurs de cette cause.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

Vous constatez que le personnel local des organisations humanitaires chargé de la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence ne connaît pas les principes de l'éducation inclusive. Comment remédiez-vous à ce problème ?

- a. Établissez des liens avec les équipes mondiales ou nationales et aidez-les à intégrer les principes de l'éducation inclusive dans tous les outils utilisés par les équipes sur le terrain, notamment les outils d'évaluation des besoins, de planification, de mise en œuvre et de suivi.
- b. Encourager l'équipe à recueillir et à analyser des données sur les expériences, les obstacles et les besoins des enfants handicapés en situation d'urgence afin de contribuer à plaider en faveur de l'inclusion
- c. Proposez-leur un soutien consultatif pour la mise en œuvre de l'inclusion.
- d. Organisez une formation pour l'équipe, dirigée par des personnes de votre service de consultations externes possédant une expertise en matière d'EI.
- e. **Tout ce qui précède.**

La bonne réponse est « e ». Toutes ces options peuvent constituer des moyens efficaces de renforcer les capacités de votre équipe sur le terrain en matière d'éducation inclusive en situation d'urgence. L'expertise locale est primordiale, et la mise en relation du personnel humanitaire avec les responsables de la planification opérationnelle (OPD) du pays, experts en éducation d'urgence, peut s'avérer cruciale pour aider les membres de l'équipe à élaborer une vision inclusive.

Votre organisation constate une tendance inquiétante et craint un affaiblissement des engagements en faveur de l'éducation inclusive en situation d'urgence. Quelles actions permettraient de renforcer ces engagements ?

- a. Établir des partenariats avec des acteurs humanitaires, d'autres organisations de personnes handicapées, des agences donatrices et d'autres organisations soutenant l'inclusion dans l'éducation afin de soutenir les initiatives d'éducation inclusive
- b. Utiliser un plaidoyer fondé sur des données probantes pour démontrer l'impact de l'éducation inclusive et plaider en faveur d'un investissement accru ;
- c. Plaider pour que les plans et stratégies du secteur de l'éducation donnent la priorité à l'inclusion des enfants handicapés, notamment en encourageant les acteurs humanitaires à consacrer en priorité des ressources à ce travail.
- d. **Tout ce qui précède.**

La bonne réponse est « d ». Chacune de ces options pourrait contribuer à démontrer l'efficacité et la nécessité d'une éducation inclusive en situation d'urgence. Un plaidoyer fondé sur des données probantes, de nouveaux partenariats et des références claires à l'inclusion dans les plans sectoriels peuvent tous jouer un rôle déterminant pour relancer les appels à une inclusion totale.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

Les acteurs humanitaires sollicitent la participation des organisations de personnes handicapées (OPH) à leurs activités de diverses manières, certaines ayant plus d'impact que d'autres. Parmi les modes de collaboration suivants avec les OPH, lequel ne constitue PAS un exemple de partenariat significatif ?

- En consultant les OPH et les familles, recueillant leurs avis sur les programmes et les politiques éducatives et faire des changements en se basant sur leurs conseils.
- Planification et mise en œuvre conjointes d'initiatives d'éducation inclusive
- Fournir ou recevoir des formations et du soutien de la part/pour les OPH et aux familles afin de renforcer leurs capacités techniques ou de plaidoyer.
- Établir des partenariats formels avec les OPH et les familles afin de renforcer la collaboration et les efforts de plaidoyer
- Demander aux OPH de mobiliser les personnes handicapées pour participer à certaines activités**

La bonne réponse est « e ». Demander aux organisations de personnes handicapées de mobiliser des personnes handicapées pour votre travail n'est pas un exemple de véritable partenariat humanitaire. Cela revient à considérer ces organisations comme de simples instruments pour mener à bien votre activité, et non comme de véritables partenaires ayant leur mot à dire dans le processus et la conception du travail. Toutes les autres options constituent des manières pertinentes d'impliquer les organisations de personnes handicapées dans le domaine humanitaire.

Quel autre groupe de parties prenantes est-il essentiel pour les organisations humanitaires d'intégrer dans leurs stratégies de mobilisation en tant que groupe cible clé?

- Les familles d'enfants handicapés**
- ONG locales
- OPH au niveau régional
- Groupes de pression dans la communauté
- Aucune des réponses ci-dessus

La bonne réponse est « a ». Les acteurs humanitaires jouent un rôle crucial dans le soutien aux familles d'enfants handicapés en situation d'urgence. Il est essentiel de reconnaître que ces familles rencontrent souvent des difficultés considérables pour accéder à l'éducation et aux autres services essentiels, et sans leur implication, il sera difficile d'assurer la scolarisation des enfants handicapés en situation d'urgence.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 3 : Mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence

Corrigé

Parmi les stratégies suivantes d'implication des familles, laquelle préconisez-vous comme action essentielle à entreprendre par les acteurs humanitaires ?

- a. Autonomiser les familles grâce à l'information et aux ressources : fournir aux familles des informations claires et accessibles sur les services éducatifs disponibles, les systèmes de soutien et leurs droits.
- b. **Consultation et collaboration directes : implication active des familles dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes éducatifs.**
- c. Renforcer les capacités de plaidoyer : aider les familles à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour défendre les droits de leurs enfants.
- d. Faciliter la mise en place de réseaux de soutien entre pairs : encourager la création de réseaux de soutien entre pairs où les familles peuvent entrer en contact avec d'autres personnes confrontées à des difficultés similaires.
- e. Aide financière et matérielle : lorsque cela est possible, envisagez d'apporter une aide financière aux familles afin de les aider à couvrir les frais liés à l'éducation de leurs enfants, tels que le transport, les aides techniques et les frais scolaires.
- f. Promouvoir l'engagement communautaire inclusif : œuvrer à sensibiliser à l'inclusion des personnes handicapées et à promouvoir des attitudes positives envers les enfants handicapés au sein de la communauté au sens large.

La bonne réponse est « b ». Toutes les approches de travail avec les familles présentées dans cette liste sont pertinentes et contribueront à renforcer les familles locales, améliorant ainsi l'accès à l'éducation inclusive pour les enfants en situation de handicap. Cependant, une approche est incontournable : la consultation et la collaboration directes avec les familles. Partenaires essentiels de l'éducation inclusive, elles doivent être consultées et impliquées dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions en la matière. Cela garantit que les programmes répondent aux besoins et priorités spécifiques des familles qu'ils sont destinés à servir.

Si vous avez reçu ce document d'un collègue et souhaitez tester vos propres connaissances sur l'éducation inclusive en situations d'urgence, l'outil et les ressources qui l'accompagnent sont accessibles gratuitement en ligne. Scannez le code QR pour accéder à Une introduction à l'éducation inclusive en situations d'urgence : un outil d'apprentissage pour les organisations de personnes handicapées.

